

ANNEXE À LA NOTICE DU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

Dans le cadre de votre adhésion en cours, en raison des caractéristiques techniques du support en unités de compte Afer Euro Rendement 2, la présente annexe à la Notice vous est remise préalablement au choix de ce support. La présente annexe complète les dispositions contractuelles de votre adhésion tel que décrites ci-après. Les autres modalités ou clauses de votre adhésion restent inchangées.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT EN UNITES DE COMPTE AFER EURO RENDEMENT 2

Afer Euro Rendement 2 est un titre de créance émis par BNP Paribas Issuance B.V. **présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**. Afer Euro Rendement 2 est proposé en tant que support en unités de compte éligible au contrat collectif d'assurance vie Multisupport Afer, pendant la période de commercialisation qui s'étend du 09 septembre 2020 au 30 novembre 2020*.

- Objectif de gestion / Stratégie d'investissement / Profil de risque : La valorisation du titre dépendra notamment de l'indice Euronext Eurozone ESG Leaders 40 EW Decrement 5% (ci-après «l'indice»). Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le support Afer Euro Rendement 2 prévoit le versement d'un coupon fixe de 2,50 % net⁽¹⁾ aux dates de versement des coupons fixes, des semestres 1 à 4 quelle que soit l'évolution de l'Indice.

Même si à l'issue des semestres 5 à 19, il existe une possibilité de remboursement automatique anticipé, Afer Euro Rendement 2 est proposé dans la perspective d'un investissement sur **une durée de 10 ans**. Il s'adresse aux adhérents qui ont l'intention de rester investis jusqu'à son échéance.

- Garantie ou protection éventuelle : au terme du support, soit le 09 janvier 2031 s'il n'y a pas eu de remboursement automatique anticipé et sous réserve que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau Initial, alors le titre Afer Euro Rendement 2 fera l'objet d'une garantie apportée par l'émetteur telle que précisée dans les conditions générales d'émission du titre, disponible sur le site www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013514189.

- Informations sur les frais : aucuns frais de gestion au titre du contrat d'assurance vie ne sont prélevés sur ce support. Le taux de rétrocessions de commissions s'élève à 1.25 % maximum.

L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Il est fortement recommandé de diversifier vos investissements et de vous assurer, avec l'aide de votre conseiller habituel, que votre investissement sur le support Afer Euro Rendement 2 est adapté à vos objectifs et votre situation personnelle, et est conforme à votre profil d'investisseur.

Pour bénéficier du versement des coupons de 2,5% net⁽¹⁾ du montant investi versés sur le support Afer Patrimoine ou tout autre support en unités de compte de même nature, lors des quatre premiers semestres, il est nécessaire de conserver ce support jusqu'aux dates suivantes :

- Semestre 1 (10 juin 2021),
- Semestre 2 (9 décembre 2021),
- Semestre 3 (9 juin 2022),
- Semestre 4 (8 décembre 2022).

Pour bénéficier de la formule de remboursement d'Afer Euro Rendement 2, il est nécessaire de pouvoir conserver ce support jusqu'à l'échéance, soit jusqu'au 09 janvier 2031 en l'absence de remboursement automatique anticipé au cours des semestres 5 à 19, pouvant intervenir :

- le 29/06/2023, en cas de remboursement anticipé au terme du 5^{ème} semestre**
- le 04/01/2024, en cas de remboursement anticipé au terme du 6^{ème} semestre**
- le 04/07/2024, en cas de remboursement anticipé au terme du 7^{ème} semestre**
- le 02/01/2025, en cas de remboursement anticipé au terme du 8^{ème} semestre**
- le 03/07/2025, en cas de remboursement anticipé au terme du 9^{ème} semestre**
- le 08/01/2026, en cas de remboursement anticipé au terme du 10^{ème} semestre**
- le 02/07/2026, en cas de remboursement anticipé au terme du 11^{ème} semestre**
- le 31/12/2026, en cas de remboursement anticipé au terme du 12^{ème} semestre**
- le 01/07/2027, en cas de remboursement anticipé au terme du 13^{ème} semestre**
- le 30/12/2027, en cas de remboursement anticipé au terme du 14^{ème} semestre**
- le 29/06/2028, en cas de remboursement anticipé au terme du 15^{ème} semestre**
- le 04/01/2029, en cas de remboursement anticipé au terme du 16^{ème} semestre**
- le 28/06/2029, en cas de remboursement anticipé au terme du 17^{ème} semestre**
- le 03/01/2030, en cas de remboursement anticipé au terme du 18^{ème} semestre**
- le 04/07/2030, en cas de remboursement anticipé au terme du 19^{ème} semestre**

Au mercredi suivant (ou au dernier jour de bourse ouvré précédent si le mercredi n'est pas un jour de bourse) l'une des dates indiquées ci-dessus, l'épargne constituée sur le support Afer Euro Rendement 2 serait automatiquement et gratuitement arbitrée sur le support en unités de compte Afer Patrimoine ou tout autre support en unités de compte de même nature.

En cas de rachat total ou partiel ou d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie par décès de l'assuré, la valorisation du titre dépendra des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et spreads de crédit). Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle résultant de l'application de la formule de remboursement prévue, et pourra occasionner une perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.

(*) L'offre de souscription sera close par anticipation si le montant de l'enveloppe de commercialisation est atteint.

(**) Tel que précisé dans les conditions générales d'émission du titre.

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution du Garant de la formule. Toute sortie anticipée se fera à un niveau dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et spreads de crédit) et pourra donc entraîner une perte en capital non mesurable a priori. Aucuns frais de gestion au titre du contrat d'assurance vie ne sont prélevés sur ce support.

ANNEXE À LA NOTICE DU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

En raison des caractéristiques spécifiques au support Afer Euro Rendement 2, l'article 3 de la Notice Partie 2/2 du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer est complété comme suit :

Nota :

- Afer Euro Rendement 2 est un support ouvert pour les versements et pour les arbitrages effectués pendant la période de commercialisation qui s'étend du 09 septembre 2020 au 30 novembre 2020*.
- Les versements programmés sont interdits sur le support Afer Euro Rendement 2.
- Rachat partiel : sauf demande expresse de votre part, il sera opéré sans prendre en compte le support Afer Euro Rendement 2.
- Les supports en unités de compte Afer Euro Rendement 2 ne sont pas éligibles aux options de gestion financière « Investissement Progressif », « Arbitrages programmés », « Dynamisation des Intérêts » et « Sécurisation des Performances ».
- Au terme du support, le 09 janvier 2031 ou à l'occasion d'un remboursement automatique anticipé, l'épargne acquise sur Afer Euro Rendement 2 sera automatiquement et gratuitement arbitrée sur le support en unités de compte Afer Patrimoine ou tout autre support en unités de compte de même nature, à la date du mercredi suivant (ou au dernier jour de bourse ouvré précédent si le mercredi n'est pas un jour de bourse). Si vous souhaitez arbitrer vers un autre support éligible à l'adhésion, vous devez en faire la demande expresse.

Les informations essentielles du support Afer Euro Rendement 2 sont décrites dans le Document d'Informations Clés disponible auprès de votre conseiller habituel et sur www.afer.fr.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

() L'offre de souscription sera close par anticipation si le montant de l'enveloppe de commercialisation est atteint.*